

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 55

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LÉBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Rémy PAUVROS pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 « Plan Ambition Ecoles »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Considérant que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des crédits budgétaires la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

Que la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire,

Que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

Qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que la ville de Maubeuge dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des informations financières a décidé de traduire, depuis de nombreuses années sa politique d'investissement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,

Que ce plan trouve sa transposition comptable par l'adoption d'autorisations de programme et des crédits de paiement,

Que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir de crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget, selon l'échéancier prévisionnel indiqué. Cet échéancier pouvant être modifié selon les aléas rencontrés,

Considérant que la ville de Maubeuge a entrepris depuis 2014 une rénovation de ses écoles,

Qu'afin de poursuivre au mieux cette dynamique, c'est sous forme d'autorisation de programme que nous souhaitons continuer ce projet sur le mandat à venir,

Qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir adopter la création de l'autorisation de programme n°50 intitulée « Plan Ambition Ecoles »,

Considérant que cette autorisation de programme comportera plusieurs opérations, afin de répondre aux besoins de réhabilitation des écoles maubeugeoises :

- ✓ 500202101 réhabilitation du groupe scolaire de Joyeuse (Ecole maternelle et primaire)
- ✓ 500202102 réhabilitation du groupe scolaire du Pont allant (Ecole Léonard De Vinci et primaire du Pont Allant)
- ✓ 500202103 réhabilitation du groupe scolaire faubourg de Mons (Ecole maternelle et primaire du faubourg de Mons)

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
500202101	500 810,00	346 166,00	154 644,00
500202102	948 300,00	638 475,00	309 825,00
500202103	153 040,00	122 783,00	30 257,00
Montant Total de l'AP	1 602 150,00	1 107 424,00	494 726,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve et adopte** la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 « Plan Ambition Ecoles » suivante :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
500202101	500 810,00	346 166,00	154 644,00
500202102	948 300,00	638 475,00	309 825,00
500202103	153 040,00	122 783,00	30 257,00
Montant Total de l'AP	1 602 150,00	1 107 424,00	494 726,00

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :